

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunion des 16 et 17 avril 2011

(Cette réunion s'est tenue à Marseille le samedi 16 avril de 9h00 à 18h00 et le dimanche 17 avril de 09h00 à 12h00)

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P.
MM. **CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES, COSTE, DESMULIE, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN, MOREAU, PLACON, POGGI, READ, SIGNAIRE, M^{lle} THEDEVUIDE, M. THERON et M^{me} TROUBAT.**

Absents : Mlle **PAUGAM, MM. DESBOIS et STIRMEL**

Y participaient : M. **PERONNET** Directeur Technique National
Mme. **MAILLET** Conseillère Technique Nationale
M. **GRANDE** Directeur Administratif
M. **DELCHET** Représentant le Conseil des Ligues
M. **CHEVALIER** Représentant le Conseil des Ligues

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT :

Il souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Directeur.

Il excuse les absences de Mlle PAUGAM retenue par ses engagements antérieurs, de M. Claude STIRMEL, en cure médicale annuelle à Jonzac (Charente) et de Michel DESBOIS qui soigne sa main accidentée et à qui le chirurgien doit retirer les broches aujourd'hui.

Nous sommes en plein qualificatifs, les départements, les ligues jouent leurs représentations aux divers championnats de France. C'est le moment le plus exaltant de la saison au niveau départemental, et au niveau régional. C'est maintenant que les clubs et/ou les joueurs ont confirmation ou l'inverse, des nouvelles alliances, si la mutation miraculeuse a donné le résultat escompté. C'est aussi et heureusement le moment des surprises, la merveilleuse incertitude du sport.

Comme je le disais dans mon édito de la dernière newsletter fédérale, nous aidons le printemps dans sa reconquête du bonheur par le fait que nous, dirigeants de tous poils faisons en sorte que la vie de nos licenciés soit plus heureuse, un poil plus heureuse.

La Coupe de France s'est terminée par sa phase finale dans un écrin magnifique à Nyons en Drôme Provençale. Le bonheur était là, un club local magique avec à sa tête le maître de cérémonie Yves RINCK, je les félicite de cette organisation sans faille et un grand bravo au nombreux public. Les huit clubs en présence ont régalié le public, le rappel à l'ordre d'un énergumène supporter d'un des clubs n'est qu'un petit épisode de cette finale, les arbitres et le staff fédéral de la Coupe de France ayant parfaitement géré le déroulement de cette épreuve, bravo et merci à tous. Cette compétition fait partie de notre promotion de base avec la participation de 2563 clubs dans cette dernière édition mais aussi avec les images concoctées par l'équipe de télévision et le travail avant et pendant de la société Quarterback. Je pense que cette édition sera une belle promotion car les joueuses et joueurs ont par leur jeu proposé de beaux moments de sport. Belle finale entre Metz et Nice, décidément la Coupe préfère la Côte d'Azur.

Dans cette naissance de la saison 2011 et son tumulte printanier, le Comité d'organisation des Championnats du Monde 2012 se structure, travaille et surtout avance bien et de façon sereine. Par contre, je voulais vous dire que nous sommes là pour travailler et faire gagner le Jeu Provençal et la Pétanque ENSEMBLE et non de façon décousue. Aujourd'hui, un seul axe me guide, le succès de nos sports qu'il soit en termes de résultats sportifs, financiers, quantitatifs, d'image, de notoriété et la réalisation parfaite des Championnats du Monde 2012 à Marseille ENSEMBLE pour magnifier nos disciplines.

Côté financier, les acomptes de licences et les mutations entrent bien et je dois souligner que le CD06 a été un des tout premiers à régler, je l'en félicite. Ces règlements par les Comités ont permis de ne pas utiliser notre autorisation de découvert, le trésorier vous en parlera tout à l'heure.

En conclusion, nous avons beaucoup de travail, ce week-end, avec la mise en place du Championnat de France Promotion et des attributions d'équipes, des points d'amélioration des championnats par clubs, des nationaux et tous les autres sujets tout aussi importants.

Nous devrions relativiser nos prises de positions car nous ne sommes rien. Une fois de plus le temps nous ramène à la triste réalité de notre passage limité avec, depuis février, un grand nombre de membres de notre famille qui sont partis à jamais : Jo SOULIE ancien membre de la FFPJP et ancien Président de la ligue Languedoc-Roussillon et du CD de l'Aude que nous avons revu à Narbonne au mois de Janvier dernier ;

Max VABRE, ancien vice-président du Comité de Paris et Vice Champion de France en 1973 ; Denis TOURET, trésorier du Comité de Haute-Loire et membre de la Ligue d'Auvergne ; André WOLJUNG, ancien Président du CD Bas Rhin (1993-2004) ; Jean Claude DELAYGUE, grand reporter au journal La Montagne, grand journaliste épris de pétanque, auteur du livre « planète boule ». Une disparition cette semaine dernière, Jacky ROGERO, très grand joueur de provençal et créateur du magazine « Carreau ». Egalement la mère de Jean Louis SALAGER, président de la Ligue Languedoc-Roussillon et celle de Jean-Pierre CARTIER, président du C.D. 38, nous ont quittés. A toutes les familles mes et nos plus vives condoléances.

Heureusement, il y a aussi, moins nombreuses certes, les bonnes nouvelles : pour nos amis de Tahiti, la nomination de M. Tahiti NENA, au poste de Ministre de la Jeunesse et des Sports, un proche du monde la pétanque et un grand défenseur de nos sports à Tahiti et en Océanie. La médaille de Bronze de l'A.F.C.A.M. à Jean Claude DUBOIS juste après celle d'or attribuée à notre « pape » Jacques THERON.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR :

Précisions sur son contenu :

- Page 4 : La décision de subventionner l'absence du car-podium fédéral à Montauban en raison de sa présence aux mêmes dates à Beaucaire à hauteur de 1 000 € a été prise en Conseil National et non lors du Comité Directeur.
- Page 9 : Les Championnats d'Europe masculins auront lieu les 20 et 21 août 2011 à Göteborg en Suède.
- Page 12 : Tous les benjamins peuvent jouer en catégorie immédiatement supérieure.

Compte tenu de ces précisions, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur de février 2011 est approuvé à l'unanimité.

III. DISPOSITIONS FINANCIERES

Les documents comptables figurent en annexe.

Le Trésorier annonce que 33 Comités n'ont pas à ce jour versé l'acompte demandé. Nous sommes toujours en attente du paiement de Tahiti pour 2010 et du CD 44 pour 2009 en raison de l'enquête judiciaire en cours suite aux malversations constatées au sein du Comité à cette époque.

Malgré l'accord de la banque pour bénéficier d'un découvert autorisé négocié, nous n'aurons pas besoin de l'utiliser notamment grâce à l'avance de certains Comités.

Les mutations représentent à ce jour 15 000€ contre 18 000€ l'an passé.

Il a été rappelé la différence entre un club en sommeil qui, pour une durée limitée, décide de suspendre ses activités. Cette mise en sommeil ne peut résulter que d'une décision d'Assemblée Générale, le club continue à être affilié au Comité Départemental et ses membres doivent continuer à être licenciés. Dès lors si un joueur souhaite changer de club, une mutation doit être faite.

A l'inverse, le club dissous n'a plus d'existence légale, il n'est plus affilié. Les mutations sont donc gratuites.

Il sera envisagé la possibilité de faire payer l'intégralité des mutations : club dissous, joueur non licencié pendant une saison, etc....

Suite à l'intervention d'un membre du Comité du Tarn lors du Congrès de Narbonne, il a été confirmé que la présentation des comptes sera revue en accord avec le Commissaire aux Comptes afin d'intégrer dans le résultat global, la gestion de la licence carte à puce.

IV. COUPE DE FRANCE :

Le Comité Directeur félicite le Comité de pilotage et l'organisateur pour l'excellent déroulement de la finale Nationale à Nyons en mars dernier.

A noter que certaines équipes n'ont pas pris les repas sur place alors même qu'elles étaient informées. Le Comité Directeur a décidé que la somme globale (945€) serait déduite des fiches financières des Comités Départementaux concernés.

A l'avenir la réservation des repas sera modifiée pour éviter ces désagréments.

La date butoir d'inscription des équipes est fixée au 30 juin 2011 et la réception des équipes qualifiées pour la prochaine édition au 04 septembre 2011.

Le calendrier a été modifié afin de maintenir une trêve hivernale : date butoir du 2^{ème} tour de zone fixée au 6 novembre, celle du 3^{ème} tour au 18 décembre et celle du 4^{ème} le 12 février.

A partir des 1/16 de finale des forfaits seront alloués même s'il n'y a pas de déplacements.

A ce titre, le CD 29 nous a fait savoir que les frais de déplacements vont entraîner la non inscription de certains clubs en raison de leur coût exorbitant.

Plusieurs pistes de financement ont été évoquées comme la réduction des indemnités versées au titre des Championnats de France et l'augmentation du prix de la licence afin de financer encore un peu plus cette compétition ainsi que le C.N.C. Une étude va être mise en place.

V. CHAMPIONNATS DE FRANCE:

A. Championnats 2011 :

Rappel : Les organisateurs doivent impérativement envoyer le B.A.T. du programme et de l'affiche au Secrétaire Général, Antoine JUAN.

Les visites ont été effectuées afin de vérifier le respect du cahier des charges : les rapports ont été transmis et seront à la disposition des délégués au car-podium.

Il a cependant été rappelé que la mise en place d'une antenne médicale (médecin, Croix Rouge, ou autres) est obligatoire sur le site.

Les Médailles du Président de la République, destinées aux Comités Champions de France ont été reçues au siège. Les organisateurs doivent prendre contact avec les services préfectoraux pour organiser la remise de cette distinction au Comité Champion.

Toutes les réservations des délégués fédéraux et arbitres sont désormais centralisées au siège. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

Les Coupes des DOM/TOM auront lieu les vendredis veille des Championnats, à 14h00 à Brive pour le Doublette féminin et à 14h30 à Soustons pour le triplé senior. Des coupes seront offertes par la FFPJP aux vainqueurs et finalistes.

Il a été rappelé que la Coupe de l'Avenir pour les catégories Minimes et Cadets est maintenue cette année à Beaucaire.

Modification de l'article 11 du Règlement des Championnats de France : Le vainqueur (a) étant qualifié, le perdant fait une partie de barrage contre le vainqueur des perdants (b) **sur les terrains pairs** (et non plus sur l'impair). Le vainqueur de ce barrage est qualifié.

B. 2012 :

Doublette Féminin	9 et 10 juin	Pas de candidat question posée au CD 30
Individuel Seniors	9 et 10 juin	Pas de candidat question posée au CD 30
Triplette Jeu Provençal	15 au 17 juin	Tournefeuille (31)
Doublette masculin	23 et 24 juin	Guéret (23)
Triplette Masculin	30 juin et 1 ^{er} juillet	Pas de candidat
Doublette Mixte	14 et 15 juillet	Espalion (12)
Doublette Jeu Provençal	24 au 26 août	Frontignan (34)
Triplette Jeunes	25 et 26 août	Nevers (58)
Triplette Féminin	8 et 9 septembre	Pau (64)
Triplette Vétérans	22 et 23 septembre	Anduze (30)

Il est indispensable d'envoyer le dossier complet le plus rapidement possible même s'il est peu différent des années précédentes (notamment CD 31 pour Tournefeuille et CD 58 pour Nevers).

Il sera demandé au CD 34, dans la mesure du possible, d'avancer d'une année l'organisation du Championnat de France Triplette masculin.

Pour 2013, les candidatures sont les suivantes sachant qu'aucun dossier n'a été transmis : Beaucaire (30) pour le Triplette Féminin et Doublette Provençal - Béziers (34) pour le Triplette Masculin – Vauvert (30) pour le Triplette Provençal – Trignac (44) pour le Doublette masculin et Doublette Mixte enfin Castelnaudary (11) pour le Triplette Vétérans.

Les candidatures du CD 44 ne seront prises en compte que sous réserve du règlement du solde de la fiche financière 2009.

C. Championnats Triplette masculin et Promotion seniors 2012 :

La répartition a été confirmée: le Championnat Triplette masculin comportera 192 équipes et le Championnat Promotion senior 64 (**voir document annexe**).

Tous les seniors (masculins et féminins « Promotion » ainsi que les juniors féminines et masculins) pourront participer à ce Championnat Promotion.

Toutes les équipes qualifiées pour le Championnat de France Promotion seront donc issues des Championnats ou qualificatifs de Ligue.

- Qualificatif / Championnat Départemental : le Promotion est à jouer après le Triplette seniors (permet au joueur promotion de participer aux deux qualificatifs)
- Qualificatif / Championnat de Ligue : Triplette masculin et Promotion en même temps puisque les France ont lieu à la même date.

Tous les qualifiés aux Championnats de France Promotion (64 équipes) seront classés Honneur la saison suivante et pour 3 ans.

VI. D.T.N

La convention d'objectifs avec le Ministère des Sports sera signée 26 mai prochain. Il est d'ores et déjà certain que nous aurons des fonds dédiés (fonds non utilisés et reportés l'année suivante).

Une invitation du Ministre au prochain Congrès fédéral a été envoyée. Un accord de principe nous a été communiqué pour qu'un de ses adjoints soit présent.

Il a été évoqué la structuration de la politique jeune. Une discussion s'est instaurée concernant les catégories d'âges car il a été constaté une diminution de la participation lors des Championnats.

A ce jour 84% des juniors ont repris leur licence et pour les autres 80%.

La D.T.N a proposé de revenir à 3 années d'âges soit les Juniors 17 à 15 ans/ Cadets 14 à 12/ Minimes 11 à 9 et les Benjamins 8 ans et moins.

Une autre possibilité a été évoquée : les Juniors 18 à 16 ans/ cadets 15 à 13/ Minimes 12 à 10 et les Benjamins 9 ans et moins.

Une décision définitive sera prise lors de la prochaine réunion du Comité Directeur après notamment l'étude des statistiques réelles du nombre d'équipes engagées pour 2011.

Une enquête a été envoyée à tous les Comités relatives aux Ecoles de Pétanque. De trop nombreux départements n'ont pas encore répondu.

En ce qui concerne les **Championnats de France Jeunes**, il a été confirmé qu'il s'agira de Championnats à 96 équipes par catégorie pour 2012.

L'idée de groupes semble acquise mais il reste à travailler sur le principe de qualifications par et dans les Ligues.

Par principe, le cheminement obligatoire sera le suivant : qualification départementale qui qualifie pour le Régional. **Toutes les équipes qualifiées seront issues des Championnats de Ligue.**

Il n'y aura donc pas de qualifications directes depuis le département. Les Ligues assureront les prises en charge des équipes (tenues comprises avec identification Ligue et Comité d'appartenance) et verront avec leur CD pour le financement.

De nombreuses formations sont en cours : deuxième module de formation des B.F.3, formation destinée à permettre des animations avec les structures UFOLEP, municipales...

La réactivation de la convention cadre avec les établissements pénitentiaires est en cours.

A noter le tournage d'un reportage thématique de 26 minutes sur la pétanque par France 2 dans le cadre de l'émission remplaçant *Envoyé Spécial* en période estivale. Ce film sera diffusé en août.

La tenue des éducateurs sera modifiée prochainement. Il s'agira d'articles de la ligne RAZOR d'ERIMA. Le Comité Directeur a demandé à ce que la SAOS Promo-Pétanque propose des tarifs réduits.

A noter que le Ministre des Sports a joué à la pétanque à l'occasion de l'animation mise en place dans le cadre du salon Sport et Nature.

VII. PARTENARIATS :

La F.F.P.J.P. ne parvient pas à sensibiliser ses différents adhérents (comités/clubs/licenciés) pour qu'ils soutiennent les partenaires de la F.F.P.J.P. Ainsi afin de maintenir le partenariat avec AFONEMOBILE, Quarterback va donc engager un commercial pendant 4 mois pour solliciter les adhérents de la Fédération et ainsi atteindre les objectifs commerciaux de la société.

Un accord de partenariat a été signé avec le magazine *Sportmag* en remplacement du journal *Le10sport*. Il met en place des échanges de marchandises sans contrepartie financière. Ainsi, en échange d'une présence visuelle sur certaines compétitions (Finale Coupe de France, Championnats de France, etc..) *Sportmag* s'est engagé à mettre des informations concernant les manifestations Pétanque sur le site www.sportmag.fr, à faire des interviews de sportifs avant les manifestations et plus généralement à faire la promotion de la pétanque sur leurs supports .

Les paris en ligne ont été lancés à l'occasion de la finale de la Coupe de France des clubs à Nyons. Un contrat a été signé avec l'opérateur www.paris365.fr du groupe SPOREVER. Malheureusement l'offre n'a été mise en place que le jeudi soir veille de la compétition. Une communication efficace n'a donc pas été possible.

Plusieurs points positifs à retenir :

- Positionnement de la pétanque parmi les sports reconnus au même titre que d'autres sports majeurs.
- Première expérience utile pour la prochaine opération qui aura lieu sur les Championnats de France Individuel et Triplette masculin 2011.

Les contrats avec la société Quarterback ont été renouvelés : Agrément des compétitions Masters et Trophée des Villes, communication et presse, marketing et organisation d'événements.

Un contrat a permis d'officialiser les relations avec le photographe Guy BETTANCOURT. En effet, il devient le photographe officiel de la F.F.P.J.P. L'accès du photographe aux compétitions officielles sera facilité et il sera mis en relation avec les organisateurs des manifestations notamment les Championnats de France sachant que ces derniers seront libres de choisir leur photographe.

VIII. CHAMPIONNATS DU MONDE DE PETANQUE - MARSEILLE 2012

Cette compétition aura lieu du 03 au 07 octobre 2012 au Palais des Sports de Marseille.

Les demandes de subventions sont en cours, la ville de Marseille a déjà donné son accord pour sa participation financière.

Il a été adopté l'organigramme sachant que la DTN doit coordonner toutes les actions mises en place en amont.

Les interlocuteurs auprès de la F.I.P.J.P. sont MM. BARTHELEMY et GRANDE.

Dans le cadre de la mise en place des actions en amont de la compétition, ont été désignés M. MENEGHIN sous la responsabilité de l' élu fédéral, Michel POGGI pour piloter les actions fédérales.

Il restera à préciser les personnes à intégrer au sein des Commissions et le champ d'intervention des éventuels membres extérieurs.

Les actions mises en place en amont de la compétition sont :

- Ville de Marseille : mise en place d'un boulodrome itinérant dans les quartiers de Marseille : 1 par arrondissement ou par mairie de secteur, soit 16 ou 8 sites à définir; Le CD 13 et la FFPJP piloteront ces actions.
- Département 13 : actions dans les collèges et un concours en triplette « open » avec des joueurs non licenciés. Douze équipes seront qualifiées pour une phase finale. Les finalistes étant invités aux Championnats du Monde par le CD13.
- Région P.A.C.A. : des rencontres seront effectuées avec les écoles primaires : une école fédérale invitera une école primaire. Des concours de tir seront mis en place dans les lycées sur 13 journées du 15 septembre au 15 juin avec 2 journées dans chaque département et 1 regroupement.
- Nationales F.F.P.J.P. : mise en place d'animations itinérantes dans des lieux stratégiques de plusieurs villes de France hors Marseille avec utilisation du car podium fédéral.

Des actions de communication seront entreprises lors de Paris-Plage et des concours de la Marseillaise et de Millau.

La billetterie sera mise en place dès l'Assemblée Générale de la FFPJP 2012. Des contingents de places seront étudiés (clubs, officiels, FIPJP etc..). En fonction des stratégies décidées, elle pourra débiter à des dates différentes. Les licenciés via les clubs ou les Comités bénéficieront de tarifs préférentiels.

Les Ligues ont confirmé leur volonté de participer aux actions mises en place en amont. Les ligues qui organiseront ces actions devront communiquer avec le Comité d'Organisation et devront utiliser les outils de communication (logo officiel Marseille 2012, etc..) et aucun autre. Attention le logo et l'appellation sont déposés.

IX. RAPPORTS GROUPES DE TRAVAIL :

A. Nationaux :

Il a été proposé de maintenir deux niveaux de concours :

Niveau 1 = National

- Dotation de l'organisateur de 4 000 € à 5 500 € + engagements
- Engagement par équipe : 15 € (soit 5 € par joueur)
- 4 prix identiques en ½
- Versement de 100 € pour inscription au calendrier des nationaux
- Pas de prélèvement pour une cagnotte
- Cahier des charges spécifique avec Critères d' Evaluation du Concours (aspect qualitatif)
- Le critère quantitatif (nombre d'équipes) est ramené de 150 à 128

Niveau 2 = National SUPRA + Internationaux

- Indemnités de l'organisateur = Minimum 7 000 €
- Engagement par équipe : 18 € (soit 6 € par joueur)
- 4 prix identiques en demi-finales : paiement / chèque
- Cahier des charges à respecter
- Versement de 250 € pour inscription au calendrier des nationaux
- Aucun prélèvement donc pas de cagnotte
- Pas de classement spécial des demi-finalistes, finalistes et vainqueurs
- Pas de finale nationale
- Y sont inclus les concours propagandes avec saisie par le siège comme les autres
- Critères internationaux : c'est la proposition faite au congrès
 - Triplette composée exclusivement de joueurs de nationalité étrangère ou sélectionnés par une fédération étrangère
 - Participation de 6 triplettes minimum dont au moins 3 nationalités différentes
 - Réaliser 256 triplettes au moins pour conserver l'appellation

B. CATEGORISATION

ELITE :

- Tous les qualifiés aux Championnats de France sauf pour les Championnats Jeunes, Jeu Provençal et Vétérans ;
- Tous les joueurs **à partir de 50 points** de catégorisation ;
- Tous les joueurs figurant sur les listes de haut niveau.

HONNEUR :

- Tous les joueurs qualifiés aux Championnats de Ligue, ainsi que les champions et vice-champions départementaux, le but étant d'avoir le maximum de joueurs « Honneur » pour protéger la catégorie « Promotion »

La répartition : 10% des licenciés (hors jeunes)

Durée de stage en Honneur : 3 ans et le joueur garde sa catégorie même s'il interrompt sa prise de licence.

PROMOTION : environ 90% des licenciés seniors masculins et féminines.

Pour les concours inférieurs à 32 équipes, le vainqueur et le finaliste marquent toujours des points.

Il n'y a pas de points en CNC et Coupe de France pour l'instant. Pas de points pour les concours vétérans et féminins. La saisie des concours n'est effectuée que sur les concours dits « A » ou « Premier ». L'attribution des points se fait dans la période du 01/11 de l'année N-1 au 31/10 de l'année en cours. Une nouvelle grille de point sera proposée.

Il est d'ailleurs rappelé que les concours doivent impérativement être saisis sous peine de sanctions administratives.

Le Comité Directeur remercie C. STIRMEL de l'énorme travail qu'il a effectué pour réaliser cette étude.

C. C.N.C :

La saison sera composée comme suit :

- CNC1 : 1 groupe de 8 avec 2 descentes
 - CNC2 : 4 groupes de 6 avec 4 montées et 8 descentes
 - CNC3 : 5 groupes de 7 + 3G de 6 avec 8 montées et 3 descentes en groupe 7 et 2 pour le groupe 6.
- Le but 1^{er} est d'assurer les 21 montées de CRC.

Modalités 2011 :

- 250€ par déplacement et 250 € par organisation pour frais d'arbitrage et délégations
- Organisateur : prévoir le repas sur place max 12€ (idem finale)
- Budget finale : 60 000€ - 39 000€ (coût phase championnat) = 21 000€ ; Arbitrage + Délégations + Animation = 4 000€ ; Forfait déplacement finale : 20 x 600€ = 12 000€ ; Récompenses clubs : 3750€ et Fonds de réserve : 1250€

La finale aura lieu à Saint-Yrieix (16) les 12 et 13 novembre 2011 avec 20 équipes. Dernière journée de Division 1 = 8 équipes, ½ et finale de CNC 2 = 4 équipes, CNC 3 = 8 équipes.

En ce qui concerne les Règlements des compétitions Jeunes et Féminines, ils se nommeront Championnat National (Régional ou Départemental) des Clubs Féminins, Championnat National (Régional ou Départemental) des Clubs Benjamins-Minimes et Championnat National (Régional ou Départemental) des Clubs Cadets- Juniors.

Ces Championnats Jeunes et Féminines se joueront par équipes de 4 joueurs/joueuses minimum et 6 joueurs/joueuses maximum sur la feuille de match.

Les remplacements en Tête à Tête ne sont pas autorisés, en Doublette 1 remplacement autorisé par doublette et en Triplette 1 remplacement autorisé dans la triplette.

Tenue vestimentaire : le blue-jean n'est pas interdit mais la tenue doit être correcte.

Le CNC actuel est « open » et reste ouvert à la catégorie féminine malgré l'introduction du championnat féminin.

Une enquête est menée auprès des CD et Ligues. Les documents ont été envoyés à tous les Comités et Ligues par courriel le 18 avril. Les réponses doivent être envoyées directement à Jean -Claude MOREAU.

X. DIVERS :

Une page facebook fédérale a été créée, vecteur de communication indispensable de nos jours notamment à destination des plus jeunes.

En l'absence du Président de la Commission Nationale de Discipline, n'ont été évoquées que les affaires courantes de la Commission Fédérale :

- M. BERENGUIER : suspension de 10 années de licence pour détournement de fonds
- M. SOUBABERE : suspension suite à des propos injurieux envers un arbitre, sanction : 3 mois de suspension de licence ferme + 3 mois avec sursis
- M. CHAUBELL : licencié du CD 32 pour usurpation d'identité

Courriers reçus :

- Comité 74 : souhaite passer d'ores et déjà à un Championnat de France Promotion à 128 équipes au lieu de 64. Le Comité Directeur s'est prononcé défavorablement.
- Comité 12 : souhaite connaître le tarif des licences temporaires délivrées notamment à Millau. Il est rappelé qu'elle est prévue à 10€.

L'idée est de supprimer ces licences temporaires pour les remplacer par une prise de licence via Geslico en créant un « club tampon ». Une proposition sera effectuée par la commission informatique

- Comité 41 : souhaite que les Assemblée Générales des Comités aient lieu avant l'Assemblée Générale de Ligue et avant le Congrès National, et ce, même en dehors des années électorales. Le Comité Directeur s'est prononcé favorablement. Les statuts types des Comités et Ligues devront ensuite être modifiés.
- Comité 35 : a proposé que les élections des Comités Directeurs soient en scrutin de liste et non uninominal. Le Comité Directeur étudiera cette proposition
- Ligue du Centre : s'est interrogé suite à l'envoi par la Commission Nationale d'Arbitrage des précisions concernant la tenue homogène. Le document sera revu et expliqué sachant que la réglementation ne change pas (couleur identique et identification)

Le Comité Exécutif de la C.E.P. a eu lieu à ALASSIO (Italie). La proposition de lancer une compétition de Vétérans à partir de 55 ans a été refusée par la France.

La Commission Technique est composée du DTN Français, JY. PERONNET et de J. CANTARELLI. Ce dernier aura également la charge de la formation notamment des arbitres.

Est qualifié pour la France à la Coupe d'Europe des Clubs le club du DUC de Nice. La 1^{ère} phase aura lieu les 30/31 juillet 2011 et la 2^{ème} en octobre.

En ce qui concerne les équipements Sportifs, sont en cours, la finalisation du Règlement et la Notice d'Impact.

Les dossiers soutenus, suivant les priorités fédérales pour la session de printemps, sont au nombre de 6 : LEOGNAN – Aquitaine (33) 64 pistes / MONTBELIARD – Franche Comté (25) 32 pistes/ ALGRANGE – Lorraine (57) 16 pistes / AUBIGNE-RACAN – Pays de la Loire (72) 16 pistes / SAINT GERMAIN – Poitou-Charentes (86) 16 pistes + 8 Lyonnaises / IFFINIAC – Bretagne (22) 8 pistes.

Il a été relevé que des villes construisent des équipements alors qu'elles n'ont pas de club affilié. Si nous ne pouvons les empêcher, ils ne seront néanmoins pas soutenus.

Suite à de nombreuses demandes, il a été précisé l'article 4 du Règlement Administratif et Sportif. En effet, dans l'hypothèse où un joueur se présente sur une compétition sans son support de licence (oubli, perte, etc.), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un certificat médical de non contre-indication, il sera autorisé à participer si, et seulement si, il est possible de vérifier, sur place, sa fiche via le logiciel GESLICO. En l'absence d'informatique, le joueur ne pourra participer.

Cet article s'applique également lorsque, sans connexion internet, **le tirage est effectué par le biais de Gestconcours** avec une mise à jour de la base le jeudi.

Une campagne de sensibilisation et de prévention de l'alcoolisme va être mise en place sur le thème : « Pointons la santé ! ».

Les contrôles d'alcoolémie, conformes à la réglementation annexée au Règlement Administratif et Sportif, imposent qu'ils soient effectués par un médecin.

Les informaticiens travaillent sur le problème constaté des dirigeants et arbitres suspendus de leur fonction mais pas en qualité de joueur. Lors du passage de leur licence sur le lecteur celui-ci s'allume rouge alors qu'il devrait être vert.

La Commission du Jeu Provençal se réunira prochainement. Il a été demandé au Président de la Commission Nationale d'Arbitrage, JC. DUBOIS d'être présent à cette réunion.

La possibilité de mettre des publicités sur les maillots d'arbitres sera étudiée sachant qu'il faut être très vigilant pour ne pas entrer en conflit avec des annonceurs existants.

Suite à la demande formulée par la Commission d'Arbitrage concernant l'obligation ou non du certificat médical des arbitres, le Ministère nous a fait savoir que ces derniers devaient se soumettre à la réglementation applicable à tous licenciés. Dès lors, le certificat n'étant obligatoire que pour participer à une compétition en qualité de joueur, il n'est donc pas obligatoire pour les arbitres en tant que tels.

La demande de remise de peine formulée par l'arbitre National, Daniel DI MAÏO (13), suite à sa suspension prononcée par la sous-commission nationale d'arbitrage a été acceptée. Il peut donc désormais de nouveau officier.

Conformément au Règlement Administratif et Sportif, il est rappelé qu'un joueur qui ne serait pas de nationalité Française ne pourra pas être sacré Champion de France en individuel. Cela ne sera possible en doublettes et en triplettes, qu'à condition que l'équipe n'en comporte qu'un seul (donc s'ils sont plusieurs ils ne peuvent être sacrés Champions de France).

XI. PROCHAINES REUNIONS 2011 :

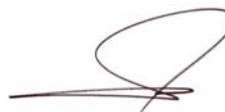
Comité Directeur	: 3, 4 et 5 juin
Comité Directeur et Conseil National	: 2, 3 et 4 septembre
Comité Directeur	: 18, 19 et 20 novembre

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.

Le Président de la F.F.P.J.P.



Antoine JUAN



Alain CANTARUTTI

ANNEXE 1 et 2 : Compte de résultat et Bilan de la F.F.P.J.P.

ANNEXE 3 : Répartition 2012 Triplette et Promotion